

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Direction des Musées - Adhésion à l'Association des Musées de Bourgogne-Franche-Comté (LAMBFC)**

M. Courgey, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations. Ces adhésions permettent d'avoir accès à des informations culturelles, recueillir de la documentation, constituer des réseaux.

En 2019 a été créée en Bourgogne-Franche-Comté une nouvelle association qui se donne pour but de fédérer les musées de la région en leur donnant les moyens de s'inscrire dans une logique de développement et de valorisation commune et de constituer une structure de portage de projets à l'échelle régionale. Les collectivités responsables d'établissements classés « musées de France » ont la possibilité d'adhérer à cette nouvelle association. Les premières actions de celle-ci ont pour objectif d'améliorer la visibilité des collections et des établissements de la région par la mise en place d'un site

internet donnant accès au patrimoine numérisé des musées, de permettre l'émergence de projets collectifs de valorisation des collections, par le biais d'expositions partagées, et de mettre en place des actions d'échanges et de formation pour les professionnels de la région.

L'association est notamment soutenue par l'État, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Afin de conforter la place de chef de file des musées de Dijon au sein du territoire régional et d'affirmer davantage le rôle que ceux-ci doivent assumer au plan culturel et patrimonial, il est proposé d'adhérer à LAMBFC au titre de l'année 2021.

Le montant annuel de l'adhésion, déterminé en fonction de la taille des collectivités concernées, correspond à 1 500 euros par an pour la Ville de Dijon.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2021 et pour les années suivantes à l'association LAMBFC ;

2 - décider, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**